

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 88

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 50, substituer aux mots :

« auprès de »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.